

Saint-Michel Chef Chef, le 14 février 2013

Lettre commune :  
Association du Collectif des Riverains de  
l'Aiguillon.  
Chanteloup  
44730 Saint Michel Chef Chef

UDPN  
Bretagne Vivante

Monsieur le Sous-préfet  
1 rue Vincent Auriol  
BP 616  
44606 St Nazaire  
CEDEX

Objet : CSS de l'ISDND de l'Aiguillon :

Monsieur le Sous-préfet de St Nazaire,

En ce début de l'année 2013, les Associations de Protection de l'Environnement, UDPN et Bretagne Vivante, et le Collectif des Riverains de l'Aiguillon, souhaitent faire le point, dans le cadre de la CSS, sur la surveillance de l'ISDND de l'Aiguillon.

Les Associations de l'Environnement considèrent que la surveillance de la décharge de l'Aiguillon est inadaptée, inefficace et à coté de l'objectif.

Cela fait 9 ans , depuis que les Riverains se plaignent que le propriétaire de la décharge ne sait pas (ou ne souhaite pas savoir) si sa décharge fuit, ne sait pas (ou ne souhaite pas savoir) déterminer les polluants générés par la décharge vers son environnement, alors que lorsque qu'on surveille sérieusement une décharge, il suffit de comparer les analyses aval / amont , exigées par l'Arrêté Préfectoral, pour obtenir immédiatement ces deux informations : on peut se demander même s'il y a bien surveillance de la décharge.

N'ayant pas déterminé les polluants générés par sa décharge, le propriétaire bien évidemment ne peut pas (ou ne souhaite pas) déterminer l'impact de sa pollution vis-à-vis de l'environnement, et notamment des Riverains. De notre point de vue, le propriétaire n'a jamais assuré la surveillance qu'il devait effectuer.

Le protocole actuel de surveillance de la décharge nous paraît obsolète dans la mesure où il est enfin prouvé que la décharge fuit et pollue depuis 30 ans et continuera de fuir et polluer l'ensemble du bassin versant de la décharge, jusqu'aux étangs. Veut-on laisser aux générations futures une décharge qui n'est pas correctement surveillée ?

L'échec de cette surveillance est prouvé par d'innombrables exemples, que nous avons déjà explicités dans nos dernières lettres de 2012.  
Les associations peuvent résumer leurs constats comme suit :

- Absence de rigueur scientifique,

- Absence d'ambition de comprendre le fonctionnement de la décharge et son impact,
- Absence de transparence,
- Non prise en compte des plaintes des riverains,
- Non prise en compte des observations des Associations,
- Absence de réponses aux questions des Associations,
- Non prise en compte du principe de précaution,
- Absence de responsabilité,
- Absence de vision environnementale globale tant dans l'espace que dans le temps.

Pour les Associations, la décharge polluée depuis 30 ans et continuera de polluer pendant 30 ans et plus, tout le bassin versant de la décharge, y compris les étangs avec les polluants suivants (que le propriétaire n'a pas su identifier en 10 ans) : sulfates, manganèse, chlorures, fluorures, DCO et les métaux toxiques Cr, Cr6, Cd, Pb, Hg, Ni, Cu, Zn, Sn.

En conséquence, le propriétaire a été incapable de déterminer les quantités de polluants émis dans l'environnement et le cheminement de ces polluants. Les études d'impact de ces polluants sur l'environnement et sur les Riverains sont évidemment à faire puisque le propriétaire « ignorait » la pollution que sa décharge générait.

Le propriétaire s'est placé jusqu'à maintenant dans une démarche d'ignorer la réalité à l'opposé de la Charte de l'Environnement, de la protection de l'environnement et du développement durable. Le programme actuel de surveillance est inefficace pour permettre d'assurer maintenant et à long terme, la prévention de la pollution des sols, des eaux souterraines et de surface, par les lixiviats pour l'ensemble du bassin versant.

C'est pourquoi les Associations de Protection de l'Environnement et le Collectif des Riverains demandent que le protocole de surveillance soit repris, **au vu du fait que les Associations ont démontré scientifiquement que la décharge pollue et continuera de polluer**. Les propositions actuelles du propriétaire sont insuffisantes, inadaptées et non réglementaires.

Le propriétaire n'a pas su rassurer les Riverains en 9 ans. N'est ce pas une preuve de l'échec de la surveillance ?

Pour les Associations, seul un traçage avec un élément n'existant pas actuellement dans la nature, avec une extension de la surveillance piézométrique sur l'ensemble des points d'eau des riverains et sur l'ensemble du bassin versant, y compris les étangs, permettront d'assurer un suivi sérieux de la pollution générée par la décharge pour les 30 ans à venir.

Les Associations de Protection de l'Environnement ne peuvent cautionner et valider la démarche de surveillance faite jusqu'à maintenant sur la décharge car le propriétaire n'a pas su déterminer la pollution qu'elle génère. Elles demandent une révision complète du protocole de surveillance afin d'assurer une surveillance rigoureuse, scientifique, globale, transparente et partagée de manière à protéger définitivement l'environnement et les habitants de tout le bassin versant, selon les principes de la Charte de l'Environnement et la réglementation.

**Les Associations demandent que le propriétaire de la décharge leur réponde officiellement par écrit point par point, sans n'en oublier aucune, sur toutes les études qui leur ont été présentées par les Associations en 2012.**

**Bretagne Vivante demande à présenter toutes ces études en CSS.**  
C'est de cette façon qu'on pourra avancer sérieusement sur le problème posé par cette pollution qui continuera à dégrader l'environnement.

Nous vous prions, Monsieur le Sous-préfet, de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean Louis eguer, pour :

☞ Le Collectif des Riverains de la décharge de l'Aiguillon

Les Associations de protection de l'Environnement :

☞ Bretagne Vivante

☞ UDPN

Copie envoyée à M. le Préfet.